

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ INCENDIE / ÉVACUATION

Une organisation d'évacuation réellement applicable, propre à votre site



Le code du travail impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu (art. R. 4227-28), et de préciser dans la consigne de sécurité incendie les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et, le cas échéant, du public (art. R. 4227-38). Des exercices d'évacuation, permettant aux travailleurs de reconnaître le signal d'alarme et d'exécuter les manœuvres nécessaires, doivent être organisés au moins tous les six mois (art. R. 4227-39).

Une organisation d'évacuation mal définie ou méconnue du personnel est l'une des premières causes de désorganisation lors d'un sinistre réel. Karukera Formation vous aide à structurer un dispositif d'évacuation adapté — modalités d'alarme, d'alerte, d'évacuation et de recensement du personnel — en fonction de la configuration de vos locaux et des risques identifiés. Notre étude s'appuie sur une lecture fine de vos locaux et de vos flux de circulation pour proposer un dispositif réellement applicable, et non un simple document théorique.

CE QU'ANALYSE L'ÉTUDE

L'étude porte notamment sur les cheminements et issues de secours, le nombre et la largeur des unités de passage, les distances et temps d'évacuation, les zones de mise en sécurité pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que les points de rassemblement et les modalités de comptage du personnel.

OBJECTIFS

- Identifier les risques d'incendie propres à la configuration et à l'activité de l'établissement
- Définir une organisation d'évacuation adaptée : alarme, alerte, évacuation, mise en sécurité
- Sécuriser la prise en charge des personnes en situation de handicap
- Désigner et outiller les rôles clés : guide-files, serre-files, chargés d'évacuation

NOTRE DÉMARCHÉ

1. Audit initial

Recueil des données sur site : configuration des locaux, effectifs, activité et risques identifiés, en lien avec les documents existants (registre de sécurité, plans, consignes).

2. Analyse des flux

Étude des cheminements, des issues de secours et des points de rassemblement, pour identifier les zones de congestion ou les parcours d'évacuation peu clairs.

3. Organisation proposée

Définition des rôles (guide-files, serre-files, chargés d'évacuation), des consignes et des modalités d'alarme et d'alerte adaptées à l'établissement.

4. Remise et accompagnement

Livraison du rapport d'étude et appui à la mise en œuvre auprès de vos équipes, jusqu'à l'appropriation du dispositif par le personnel.

MODALITÉS PRATIQUES

Cette prestation se déroule directement sur site, sur une durée adaptée à la taille de l'établissement. Elle s'adresse aux exploitants, dirigeants et responsables sécurité de tout type d'établissement.

Tarification : sur devis, selon le périmètre de la mission et le lieu d'intervention.